

## Séminaire « Exposer et argumenter sa thèse »

Le Département de droit international et européen et le Département de droit privé de l'EDDS organisent un séminaire intitulé « Exposer et argumenter sa thèse ». Ce séminaire s'adresse aux doctorant.e.s à partir de la seconde année de préparation de la thèse. Les objectifs de ce séminaire sont au nombre de trois :

- 1) *La rencontre et le partage* : sortir les doctorant.e.s de l'isolement en instaurant un dialogue avec d'autres doctorant.e.s et avec des membres du corps professoral de l'EDS. Cela permet également de dépasser le strict encadrement du travail doctoral par le directeur/la directrice de thèse en ce que l'ouverture pour le.a doctorant.e à d'autres points de vue ne peut être qu'enrichissante et développer d'autant le travail de thèse face à la critique issue d'un public plus large.
- 2) *L'échange et le conseil réciproque* : permettre aux doctorant.e.s de soumettre leurs idées et l'état d'avancement de leur recherche, tant au corps professoral qu'aux autres doctorants, dans l'idée de partager les compétences ; instaurer une discussion sur les méthodologies de recherche diverses ; poser les jalons d'un travail au sein d'une communauté scientifique à laquelle tout.e doctorant.e espère appartenir.
- 3) *L'apprentissage actif de la présentation scientifique* : entraîner les doctorant.e.s à s'exprimer oralement et { structurer leur pensée dans le cadre d'une présentation scientifique. Le séminaire permet ainsi aux doctorant.e.s de se préparer à la soutenance de thèse, mais aussi d'acquérir de l'aisance en vue de la participation { des événements tels que colloques ou conférences.

L'exercice permettra à chacun de prendre conscience et de constater activement en le faisant, de la méthode, du raisonnement, des faiblesses et des aspects inenvisageables de son sujet et d'entamer un vrai travail de réflexion sur sa pensée, en la soumettant aux doctorant.e.s et aux enseignant.e.s de l'EDS. En effet, l.e.a doctorant.e travaille traditionnellement seul.e et de manière isolée. Or, exprimer ses idées verbalement et/ou de façon écrite, confronte chacun à ses appréhensions ; à son intelligence du sujet ; à la difficulté de faire comprendre ses idées aux autres ; oblige à travailler son expression et structurer sa pensée afin de s'exprimer scientifiquement sur son sujet et à rendre intelligible et accessible son discours.

Cet exercice permettra également de soumettre au moins partiellement, une réflexion sur le fond et de la confronter aux éventuels arguments contraires qui peuvent lui être opposés, dans une perspective critique et de défense de ses propres idées. Cela permettra également de constater la viabilité, ou non, du raisonnement sur le sujet. De manière subsidiaire, ce sera l'occasion de bénéficier de conseils supplémentaires quant à la bibliographie ou à la formulation du sujet.

### **Ce séminaire est pris en compte au titre du parcours doctoral.**

Les inscriptions sont ouvertes pour une vingtaine de doctorant.e.s. Le séminaire se composera de deux séances : la première aura lieu **le 3 mai de 16h à 19h** et la deuxième **le 12 juin de 16h à 19h**. Les deux séances se tiendront en Salle des professeurs de l'IRJS, 2ème étage, 4 rue Valette. Les séances seront animées par Ruth Sefton-Green, Maîtresse de conférences. Pour s'y inscrire, vous êtes prié de contacter le Département de droit international et européen ([admeddie@univ-paris1.fr](mailto:admeddie@univ-paris1.fr)).